

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**PROCES-VERBAL****26e séance****De la séance ordinaire du**de la législature
2011 - 2016**Judi 26 mars 2015**

En la Salle de La Villageoise, à Romanel-sur-Lausanne

Présidence	:	Mme Claudia PERRIN , Présidente
Sont présents	:	39 Conseillères et Conseillers sur 54
Excusé(e)s	:	Mmes DELAPIERRE Annick HASSLER Laurence PINGOUD Astrid URNER Caroline MM. CHAPUIS Jean-Yves FERAZZA Pier-Antonio HELM Lothar MEYSTRE Pierre-Alain MOTTET Bernard MUGGLI Philippe NICOD Gabriel PISANI Henri RACCIATTI Gabriel ROTA Daniel WITTMER Aldo
Huissier	:	M. CORNU Jean-Marie
Procès-verbal	:	Mme CARNEVALE Eliane, secrétaire

Mme la Présidente Claudia PERRIN souhaite la bienvenue à l'assemblée à 20.00 h. Elle salue la Municipalité incorporée, soit **M. Edgar SCHIESSER, Syndic, Mme et MM. les Municipaux Christine CANU, Daniel CROT, Denis FAVRE et Luigi MANCINI**, ainsi que le fidèle public, la presse et M. Jean-Marie CORNU, huissier.

L'assemblée a été convoquée dans les délais par lettre datée du 11 mars 2015.

1. Appel

Il est effectué par **Mme Eliane CARNEVALE**, secrétaire. 39 conseillères et conseillers sur 54 sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

2. Ordre du jour

Aucune modification de l'ordre du jour proposé dans la convocation du 11 mars 2015 n'est demandée. Il est considéré comme accepté.

1. Appel
2. Ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 février 2015
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis municipal No 50 / 2015 Crédit d'ouvrage pour le trottoir Nord du Carrefour Judée-Village et Réponse au postulat P.-O. Hornung et consorts "Cheminement piétonnier Terreaux-Village-Gare"
7. Préavis municipal No 51 / 2015 Réponse au postulat Guillaume Dériaz et consorts "Infrastructures Jeunesse"
8. Préavis municipal No 52 / 2015 Modification du Règlement intercommunal sur la taxe de séjour
9. Préavis municipal No 53 / 2015 Demande de crédit pour le réaménagement du cimetière
10. Information des Commissions permanentes au Conseil communal
11. Propositions individuelles et divers

3. Procès-verbal de la séance du 19 février 2015

Envoyé à chaque conseillère et conseiller, sa lecture n'est pas demandée. Il n'appelle ni correction, ni remarque.

VOTE : le procès-verbal est adopté à la majorité moins 1 abstention.

4. Communications du Bureau (en annexe)

Mme la Présidente Claudia PERRIN en donne lecture.

5. Communications de la Municipalité (en annexe)

M. le Syndic Edgar SCHIESSER en donne lecture.

6. Préavis municipal No 50 / 2015 Crédit d'ouvrage pour le trottoir Nord du Carrefour Judée-Village et Réponse au postulat P.-O. Hornung et consorts "Cheminement piétonnier Terreaux-Village-Gare"

M. le Conseiller Thierry HENRY, rapporteur de la Commission technique, lit son rapport. C'est à l'unanimité que celle-ci adopte les conclusions du préavis telles que présentées.

Mme la Conseillère Ornella MORIER lit à son tour son rapport au nom de la Commission des finances qui accepte également à l'unanimité le préavis.

DISCUSSION

M. le Syndic Edgar SCHIESSER annonce que l'enquête publique, terminée à ce jour, n'a suscité ni remarque, ni opposition. Concernant la poursuite du trottoir qui s'arrête un peu abruptement et qui n'est pas prévu de part et d'autre de la fontaine, il peut informer que dans le cadre du futur PPA Le Village, les deux propriétaires des parcelles qui font le lien jusqu'aux Terreaux ont déjà manifesté plusieurs fois leur

souhait de réaliser des constructions et le PPA Le Village prévoit précisément une zone minérale. Lorsque ces deux parcelles deviendront constructibles et qu'il y aura des projets définitifs, il sera demandé aux deux propriétaires de laisser un passage pour les piétons le long de leurs parcelles. Voilà donc la bonne réponse à la question posée par la commission technique et à laquelle il n'a malheureusement pas été répondu précisément alors, de savoir comment sera relié le trottoir jusqu'au chemin des Terreaux.

M. le Conseiller Pierre PACHE fait d'abord quelques remarques relativement à la réponse au postulat qui ne le satisfait pas pleinement. En effet, elle ne contient pas grand-chose de nouveau. On exhume des objets qui datent de 2010 et sont par ailleurs restés lettre morte. Il s'agissait des aménagements prévus autour du carrefour Judée-Village. Il est aussi fait allusion à une visite de la Commission d'urbanisme à Assens, Eclépens et Reverolle en 2009, qui nous apprend peu de chose sur les intentions de la Municipalité. Le plan des investissements est aussi mentionné, qui ne nous éclaire pas davantage sur ce qui va se passer du point de vue du sujet du postulat, auquel il n'est pas répondu vraiment. On cite des idées passées mais il n'est pas répondu à l'essence du postulat qui demande une réflexion approfondie sur la sécurité des piétons et le cheminement qui va depuis les Terreaux jusqu'à la gare. L'analyse ne paraît pas pertinente puisque rien de nouveau n'est proposé.

Par conséquent, en qualité de signataire du postulat, l'intervenant demande de refuser la réponse de la Municipalité.

Pour ce qui est du trottoir lui-même, **M. le Conseiller Pierre PACHE** présente quelques images au moyen d'un beamer et fait divers commentaires. Il a notamment dessiné en rouge les immeubles qui ne sont pas concernés par le trottoir. Il ne sait pas combien cela représente d'habitants mais il y a calculé 25 boîtes aux lettres. Pour ceux directement concernés par le trottoir, il y a 10 boîtes aux lettres. On prévoit une dépense de près de 90'000 CHF pour arriver à un cul-de-sac puisqu'il faut attendre les projets de constructions des deux parcelles privées évoquées ci-dessus par M. le Syndic. En attendant, ce bout de trottoir ne sert qu'à 10 logements parce que les gens qui viennent des Terreaux empruntent la partie sud où il y a un trottoir continu jusqu'à la gare, bien qu'ils soient obligés de faire un petit détour.

M. le Conseiller remarque encore qu'il n'y a qu'un devis d'entreprise et, au prétexte que l'on économise l'installation de chantier, il est choquant de voir que pour une dépense de 90'000 CHF, il n'y a pas de devis comparatif. Pour ce qui est du degré d'urgence, il n'est pas d'importance pour se précipiter sous prétexte qu'il y a une entreprise dans le secteur. En conclusion, cela fait beaucoup d'approximation et de précipitation pour faire un bout de trottoir qui est présenté comme une réponse au postulat alors qu'il est prévu depuis pas mal de temps, bien avant le dépôt du postulat. Cela n'apporte rien à la sécurité, raison pour laquelle M. le Conseiller Pierre PACHE demande de refuser l'entier du préavis.

La parole n'est plus demandée. **Mme la Présidente Claudia PERRIN** donne lecture des conclusions du préavis puis passe au vote :

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- Vu le préavis 50 / 2015 **Crédit d'ouvrage pour le trottoir Nord du Carrefour Judée-Village et Rapport sur le Postulat P.-O. Hornung et consorts « Cheminement piétonnier Terreaux-Village-Gare – Le parcours du hériçon »** adopté en séance de Municipalité du 16 février 2015 ;
- Ouï le rapport de la Commission technique ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- 1) d'accepter le préavis tel que présenté ;
- 2) d'accorder le crédit de **CHF 88'000.-**, représentant le montant total de ces travaux ;
- 3) de financer cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;
- 4) d'amortir cette dépense sur une durée de 30 ans ;

- 5) de prendre acte du rapport figurant sous point 9 ci-dessus en réponse au Postulat P.-O. Hornung et consorts du 5 novembre 2014, intitulé « *Cheminement piétonnier Terreaux-Village-Gare – Le parcours du hérisson* ».

VOTE : les conclusions du préavis sont acceptées par 18 oui, 15 non et 5 abstentions.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER est très étonné du résultat de ce vote. Il déclare que la Municipalité va néanmoins pouvoir répondre aux souhaits d'une partie de la population et, bien que ce suffrage ne reflète pas un grand enthousiasme, elle continuera à étudier les projets permettant d'améliorer le cheminement depuis les Terreaux jusqu'à la gare.

7. Préavis municipal No 51 / 2015 Réponse au postulat Guillaume Dériaz et consorts "Infrastructures Jeunesse"

Le rapport de la Commission de Jeunesse chargée d'étudier cet objet est lu par sa présidente-rapporteur **Mme la Conseillère Catherine STAUB**. Les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité telles que présentées.

DISCUSSION

M. le Conseiller Philippe THUILLARD constate en consultant la liste des invités, au point 4 du préavis, lors de la soirée du 25 novembre 2014, qu'il n'y avait personne de la Jeunesse de Romanel. Alors que cette société de notre village est très active, il pense que ce n'est pas normal et vraiment dommage qu'elle n'ait pas été présente lors de cette séance.

M. le Conseiller Pierre PACHE tient à remercier la Municipalité du travail qu'elle a fait pour la réponse à ce postulat qui dénote qu'elle a la volonté de faire quelque chose. Il en est très satisfait.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **Mme la Présidente Claudia PERRIN** relit les conclusions du préavis et passe au vote.

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- Vu le préavis 51 / 2015 adopté en séance de Municipalité du 16 février 2015 ;
- Ouf le rapport de la Commission de Jeunesse ;
- Vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- de prendre acte du présent Rapport en réponse au Postulat Guillaume Dériaz et consorts du 3 avril 2014, intitulé « *Infrastructures Jeunesse* ».

VOTE : les conclusions du préavis sont acceptées à une large majorité (1 abstention)

Mme la Municipale Christine CANU remercie. Elle a eu beaucoup de plaisir, avec son collègue M. le Municipal Daniel CROT, de faire cette « Photographie de la Jeunesse ». Concernant la remarque de M. le Conseiller Philippe THUILLARD, M. Baeriswyl représentait les Sociétés locales et il a été estimé que la Jeunesse en faisait partie. En fait, l'accent a été mis plutôt sur les plus jeunes puisqu'il y en avait déjà de 14 et 15 ans.

8. Préavis municipal No 52 / 2015 Modification du Règlement intercommunal sur la taxe de séjour

Le rapport de la Commission technique, qui accepte les conclusions du préavis à l'unanimité, est lu par son président-rapporteur, **M. le Conseiller Roger LÄDERMANN**.

DISCUSSION

Personne ne s'exprime.

Mme la Présidente Claudia PERRIN relit les conclusions du préavis et passe au vote.

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- Vu le préavis 52 / 2015 adopté en séance de Municipalité du 16 février 2015 ;
- Ouï le rapport de la Commission technique ;
- Vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- d'approuver le projet annexé de Règlement intercommunal de la taxe de séjour.

VOTE : les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.

9. Préavis municipal No 53 / 2015 Demande de crédit pour le réaménagement du cimetière

Le rapport de la Commission technique est lu par son président **M. le Conseiller Philippe THUILLARD** qui en est l'auteur. Les commissaires ont admis les conclusions du préavis à l'unanimité.

Puis, **M. le Conseiller Patrick OPPLIGER** lit son rapport au nom de la Commission des finances qui rejette, à la majorité de ses membres, les conclusions du préavis qui devrait, à ses yeux, être complété.

DISCUSSION

M. le Municipal Denis FAVRE explique, suite à la question posée par la Commission technique de savoir pourquoi un mur à l'entrée du cimetière, qu'il y a là des arbres qui font de l'ombre et empêchent qu'une haie prospère à cet endroit et doit être régulièrement changée. C'est la raison de l'option de mettre un mur.

Concernant le Columbarium, il précise qu'une seule société suisse effectue ces travaux. Il n'y a donc pas la possibilité de demander d'autres offres. Il cite l'exemple de Cheseaux qui a eu la même problématique et a dû prendre cette entreprise unique.

Quant au Règlement, la Municipalité ne désire pas le changer immédiatement. Mais, si le crédit est octroyé, que les travaux sont effectués et qu'une partie du cimetière est désaffectée, elle remaniera ce règlement en tenant notamment compte de nouvelles règles relatives au Columbarium. Elle viendra alors devant le Conseil avec un préavis spécifique.

M. le Municipal observe encore que la Municipalité est à bout touchant de boucler les comptes 2014 qui « auront bonne façon », annonce qui n'avait pas encore pu être faite, lors de la séance, à la Commission des finances. Celle-ci relève que la dépense concernée n'est pas comprise dans les limites du plafond d'endettement. Or, M. le Municipal désire rassurer le Conseil en communiquant qu'au 31 décembre 2014, l'endettement de la Commune devrait avoisiner quelques CHF 18'010'000, alors qu'un montant de 28 millions a été accepté en automne 2014. Ce ne sont donc pas ces CHF 200'000 qui vont mettre notre

plafond d'endettement en difficulté. Il demande d'accepter ce crédit.

M. le Conseiller Patrick OPPLIGER admet l'explication concernant l'offre unique pour le Columbarium. Par contre, il déplore que pour le paysagiste, sa propre profession, il n'y en ait qu'une seule d'une entreprise de la région.

Ayant personnellement travaillé dans plusieurs cimetières, il observe que la présentation et la description des divers travaux prévus n'ont pas fait l'objet d'une réflexion complète pour ce lieu de recueillement. Il invite à suivre l'avis de la Commission des finances qui demande à ce que ce préavis soit davantage réfléchi au niveau du réaménagement plutôt que de foncer tête baissée tel qu'il est.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente Claudia PERRIN** relit les conclusions du préavis avant de passer au vote.

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- Vu le préavis 53 / 2015 adopté en séance de Municipalité du 16 février 2015 ;
- Oui le rapport de la Commission technique ;
- Oui le rapport de la Commission des finances ;
- Vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'accepter le préavis tel que présenté ;
2. d'accorder un crédit de **CHF 195'000.-** représentant le montant total des travaux ;
3. de financer cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles ;
4. d'amortir cette dépense sur une durée de 10 ans.

VOTE : les conclusions du préavis sont rejetées par 24 non, 12 oui et 1 abstention.

M. le Municipal Denis FAVRE : « On remettra l'ouvrage sur le métier et je pense que c'est un enterrement de 1^{ère} classe de ce préavis ! »

5. Information des commissions permanentes

En l'absence de M. le Conseiller Lothar HELM, président de la Commission d'urbanisme excusé ce soir, **M. le Conseiller Eric EGGEN** se fait son porte-parole et donne les informations suivantes. MM. les commissaires Lothar HELM et François MORIER ont participé au groupe de suivi pour accompagner le projet du PDCom (Plan Directeur Communal). Les autres membres étaient Mme et MM. Edgar SCHIESSER, Christine CANU, le bureau technique de Romanel, l'urbaniste M. Andersen et ses collaborateurs d'Urbaplan. En tout, ils ont participé à 4 séances depuis l'automne dernier. Cela a débouché sur la rédaction d'un gros pavé que la Commission d'urbanisme a reçu en toute fin de semaine dernière.

Le projet du PDCom a été présenté à la Commission d'urbanisme le lundi 16 mars, sans avoir pu prendre connaissance de ce document qui sera remis au Canton pour son avis préalable le 30 mars.

Pour la Commission de Jeunesse, **M. le Conseiller Fabio SKORY** informe que le Parlement des jeunes de Romanel se réunit régulièrement. Il a été invité vendredi dernier à une de leurs séances qu'il a trouvée très intéressante. Il y a été question du projet Imotion que les jeunes désirent présenter prochainement. La

Commission en dira plus le moment venu. M. Skory relève la présence dans le public de MM. Benoît Bricafiori et Romain Thétaz, membres du Parlement, et les remercie.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI annonce que le Bureau de l'ASIGOS a été renouvelé avec les membres et les postes actuels. Il est donc personnellement reconduit dans sa fonction de président, vraisemblablement jusqu'au 30 juin. Lors de cette séance, il y a eu une belle discussion sur la sortie des communes qui désirent quitter l'association. Un préavis intercommunal sera établi qui passera ensuite dans toutes les communes. La sortie ne devrait pas présenter de problème. Par contre, les nouveaux statuts ont été présentés en pré-projet. Il y a actuellement 30 communes à l'ASIGOS. Comme il n'en restera que 3, Prilly, Romanel et Jouxens, il faudra quand même que la parité ou la représentation de ces deux dernières petites communes, par rapport à Prilly, puisse faire contrepoids si elles n'étaient pas d'accord. Cette problématique est à discuter, une commission sera nommée et le projet sera ensuite soumis aux différentes communes.

M. le Municipal Daniel CROT tient, relativement à l'ASIGOS, à remercier les membres du Conseil intercommunal, notamment ceux de Romanel. Il explique que le Comité de direction de cette importante association intercommunale est chargé d'en contrôler les préavis, les comptes, la gestion, etc. Depuis 2002, en sa qualité de président, il a eu la responsabilité de ces vérifications, ce qui représente un gros travail. Des collèges ont été construits pour 30 millions avec des commissions de construction. Il y a eu aussi énormément de travail pour les démarches, qui n'ont malheureusement pas abouti, concernant la valeur et la reprise des bâtiments scolaires secondaires.

Actuellement, il est aussi difficile d'avancer avec HarmoS, la LEO, les deux voies, les trois voies, etc. Cela provoque un embrouillamini pas facile à gérer. De plus, la sortie des communes de la Chamberonne n'arrange rien, bien que ce départ soit logique. En effet, par rapport à la nouvelle LEO, c'est assez normal que les communes de Cheseaux, Bournens, Bousens et Sullens, avec les constructions scolaires qu'elles ont faites, puissent voler de leurs propres ailes. Il faut maintenant avancer dans l'étude du dossier, avec les restants, avec lesquels il faut refaire tous les statuts, pour un certain nombre d'années. A cet égard, il rassure les parents d'élèves présents ce soir en confirmant que la situation scolaire au niveau primaire et secondaire ne va pas changer pour Romanel, au moins jusqu'en 2020. Il n'y aura pas d'urgence. De toute façon, il n'est pas possible d'accueillir les 7-8 ici à Romanel, étant donné qu'il n'y a pas de place. Ils resteront scolarisés à Prilly comme jusqu'à maintenant.

6. Propositions individuelles et divers

Au sujet de la communication de la Commission d'urbanisme, **M. le Conseiller Thierry HENRY** remarque qu'il y avait 2 membres de dite commission et les Municipaux lors des séances concernant le PDCOM. Ces personnes ont manifestement travaillé ensemble. Mais, est-ce que les deux commissaires présents aux séances se sont ensuite réunis avec la commission complète pour en discuter ?

Il demande ensuite à la Municipalité pourquoi est-ce qu'avant d'envoyer un rapport au Canton, la Commission d'urbanisme n'en reçoit pas le projet car, pour l'avenir de notre région, c'est indispensable qu'elle puisse faire ses remarques, même si c'est à titre consultatif ?

M. le Conseiller François MORIER, un des deux membres de la Commission d'urbanisme qui a participé aux séances, déclare qu'il faut comprendre que la marge de manœuvre est assez étroite. Le document est conduit et rédigé en suivant principalement le PDLi qui est le plan directeur qui régit le cadre intercommunal de ce qui peut se faire et se construire. Le travail du groupe a été de simplement faire en sorte que le PDCOM ne soit pas en conflit avec ce document. Cela ne veut pas dire qu'on l'accepte mais que le rapport établi n'est pas en opposition avec un document plus global.

Le document rédigé a été présenté au reste de la Commission d'urbanisme qui l'a en sa possession. Il n'est pas encore présenté au Canton. C'est un document consultatif. Les commissaires peuvent poser des questions mais ne vont pas voter. Ils émettront d'éventuelles critiques ou supprimeront par exemple des points qui ne sont pas logiques par rapport à des critères communaux d'urbanisme.

M. le Conseiller Thierry HENRY remercie de ces explications. Il avait compris, de manière erronée, que le rapport avait déjà été envoyé au Canton et que la Commission l'avait reçu pour lecture après coup. Par rapport à la déclaration disant que cette dernière peut juste contrôler que c'est en conformité, il comprend

qu'elle doit bien montrer qu'au niveau communal il y a des spécificités et essayer d'influencer qu'elles soient respectées dans la mesure du plan légal.

M. le Conseiller Eric EGGEN précise que la Commission d'urbanisme s'est fait présenter le projet sans avoir pris connaissance du rapport qui est parvenu après coup. Il y a eu un petit loupé d'envoi, mais c'est rectifié !

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI est un peu étonné de la réponse de M. le Conseiller MORIER parce qu'il a applaudi lorsqu'on nous a dit que l'on faisait un Plan Directeur intercommunal afin que nous puissions donner notre avis avec Lausanne et Vernand. Maintenant il nous est déclaré qu'il faut calquer le PDCom sur le PDLi. Selon lui, c'est le contraire qu'il faut faire. C'est d'abord le PDCom qui téléguidé tous les Plans qui viennent après. On ne peut pas l'amender, on le discute, mais il est super important et doit voir ce que l'on fait avec le PDLi. C'est dans ce sens qu'il comprenait tout ça.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER confirme que les déclarations de M. le Conseiller MORIER sont justes. Il précise que dans le cadre du crédit demandé pour le PDCom cette manière de travailler avait été précisée. Il rappelle aussi que la Commission d'urbanisme a deux casquettes : elle donne son rapport quand il y a des préavis et elle a un rôle consultatif. Dans le cadre qui nous intéresse, c'était justement son rôle. Ce PDCom n'est pas encore parti. La Municipalité attend encore éventuellement d'autres réactions des membres de la Commission d'urbanisme avant de l'envoyer au Canton. Le 31 mars était un objectif mais il ne sera pas tenu.

M. le Syndic propose à M. le Conseiller Jean-Claude PISANI de relire le préavis du crédit d'étude pour l'élaboration du Plan Directeur Communal (PDCom) pour davantage de précisions.

Il annonce encore que les deux documents seront présentés au Conseil communal de Romanel et le PDLi au Conseil communal de Lausanne. Le PDCom reprend les points qui seront votés dans le cadre du PDLi par le Conseil. Il y a environ 70 % du territoire où les problèmes sont prévus dans le cadre du PDLi Vernand et Romanel et le PDCom traite d'autres sujets dont les territoires qui sont en dehors du PDLi. Il inclut aussi d'autres problématiques, notamment les quartiers existants.

Nous sommes actuellement dans une phase de présentation au Canton pour un premier examen préalable, Nous ne sommes pas encore au niveau du Conseil communal. Ce sera probablement dans plus d'une année. Cela veut dire que le Canton nous donnera quelques indications sur le travail effectué et exprimera ses observations. Il y aura ensuite encore des discussions. En général, les projets repartent au moins une deuxième fois.

Dans tous les cas, lors de son retour définitif, il fera l'objet d'une présentation à la population qui pourra formuler ses remarques. Nous sommes encore bien loin du processus final.

M. le Syndic profite de l'occasion pour annoncer un scoop : le Plan de quartier Pré Jaquet est revenu définitivement après trois passages et nous pourrions ainsi aller de l'avant.

M. le Municipal Denis FAVRE répond à la question posée par M. le Conseiller Fabio SKORY lors de la séance du 19 février concernant la barrière de la place de jeux des Tilleuls (page 374 du PV) : « Cette clôture a été changée parce qu'elle ne correspondait plus aux normes. Elle est remplacée par une barrière qui respecte les normes BPA pour la sécurité des enfants. On ne l'a pas choisie en bois parce qu'il y a déjà passablement de clôtures métalliques dans la commune et on a aussi profité pour rallonger celle de la garderie. Il faut aussi dire que pour avoir la même qualité avec du bois au niveau sécurité, les prix s'envolent car il faut une construction sur mesure. C'est la sécurité qui compte avant tout ».

M. le Conseiller François MORIER se réfère à la directive municipale concernant la collecte des déchets compostables. Il y est énoncé que les propriétaires doivent s'équiper d'un container spécifique pour les déchets compostables sachant qu'ils ne seront plus collectés dans les écopoints ni dans d'autres types de poubelles. Est-ce que les personnes qui ne veulent pas séparer les déchets compostables des non-compostables doivent obligatoirement s'acheter un container ? Est-ce que tout le monde doit s'acheter un container ou est-ce facultatif à ceux qui veulent pouvoir poser les déchets compostables et les faire relever à titre gracieux ?

M. le Municipal Denis FAVRE explique que dans le cadre de la mise en soumission de la collecte des déchets, il a été décidé que les déchets compostables qui devaient jusqu'alors aller dans les écopoints et qui étaient uniquement crus, seront désormais récoltés par un ramassage porte à porte. Ces déchets serviront à faire de la méthanisation qui permet de pouvoir déposer tant les déchets crus que cuits. Partout on essaie de trouver les meilleures solutions pour trier au mieux les ordures, raison de cette nouvelle offre communale. Il est clair que celui qui veut continuer à mettre ses déchets dans la poubelle peut le faire, bien que ce ne soit pas très logique puisque la Commune fait pas mal d'efforts pour favoriser le tri de ces déchets, d'autant plus qu'ils sont maintenant revalorisés en faisant du biogaz.

Si deux propriétaires désirent se mettre ensemble pour l'achat d'un seul container, cela est bien sûr possible. Dans les directives, 3 dimensions de container ont été définies, qui conviennent parfaitement à la prise en charge par le camion destiné au ramassage, équipé de griffes adéquates.

M. le Conseiller Philippe THUILLARD s'exprime sur le même sujet en citant la circulaire reçue : « ...Passer à l'endroit prévu pour le ramassage usuel des déchets ménagers ». Il poursuit : « Mais où j'habite, il n'y a aucun camion qui passe. Je vais mettre un container mais est-ce qu'ils vont venir ramasser nos déchets puisqu'ils ne viennent pas récolter les autres ordures ? Je fais comment ? Je ne suis pas le seul, d'autres voisins ont posé la même question ! »

Après un échange de propos entre l'intervenant et **M. le Conseiller Denis FAVRE**, celui-ci lui propose d'envoyer un mail à la Commune afin de fixer un rendez-vous avec les propriétaires concernés par cette question et d'en discuter directement autour d'une table et de trouver une solution.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI demande, quant au dépôt des rapports de commission 7 jours avant la séance plénière du Conseil, évoqué dans les communications du bureau, si c'est bien le jeudi jusqu'à minuit, car son groupe se réunit le jeudi soir et peut encore prendre connaissance des rapports à ce moment-là ? Mme la Présidente lui répond par l'affirmative.

Il s'adresse ensuite à la Municipalité : « Nous allons passer à la proportionnelle. De nombreuses communes, lorsqu'il y a ces élections, participent aux frais et remboursent, sur facture, certains montants ou une quote-part, à tous les partis qui se présenteront ou qui déposeront des listes. Est-ce que la Municipalité y a déjà pensé, quelque chose sera-t-il prévu au budget ? »

M. le Syndic Edgar SCHIESSER répond que la Municipalité va venir, en octobre, avec un préavis relatif à la rémunération des autorités et profitera de cette occasion pour examiner la question posée. Elle va voir ce qui se fait ailleurs à ce sujet car c'est la première fois que nous sommes dans ce cas de figure. Elle examinera ce qui peut être fait. Le préavis concerné sera précisément présenté avant le budget afin de pouvoir incorporer, si nécessaire, les montants dans le budget 2016.

M. le Conseiller Jean-Jacques FAYET a constaté, lors de promenades dans le village, que des propriétaires ne taillent pas leurs haies, notamment à la route du Taulard où on ne voit même plus les feux du LEB. Il y a aussi plusieurs autres endroits où des thuyas dépassent bien 1 m. Est-ce que l'on peut écrire à ces propriétaires afin qu'ils effectuent ces travaux.

M. le Municipal Daniel CROT appuie tout à fait ces déclarations. Un courrier a déjà été adressé au propriétaire concerné près des feux du LEB. Un nouveau rappel lui sera envoyé. Une tournée sera aussi effectuée dans le village.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR a constaté, alors qu'elle était à la déchetterie, que l'entreprise fribourgeoise qui s'occupe des trois villas au chemin de la Source, a amené tous les déchets récoltés sur le site à la déchetterie. C'était surprenant vu le volume du camion et la quantité qui a été déposée. Est-ce que c'est légal ? A-t-elle le droit d'y aller ?

Lors de la dernière séance du Conseil, Mme la Conseillère a été étonnée de voir le nombre de déchets qu'il y avait dans la salle. Elle pense que ce n'est pas à notre huissier, M. Cornu, de ramasser les bouteilles vides, les mouchoirs et autres qui traînent par terre. Elle compte sur chacun pour faire 100% de recyclage quand il quitte la salle ce soir !

M. le Municipal Denis FAVRE est aussi surpris que l'intervenante au sujet de l'entreprise vue à la déchetterie. Il y a une personne chargée du contrôle sur place. Des entreprises ont été assimilées à des ménages et possèdent une carte d'entrée à la déchetterie pour y porter quelques déchets mais les entreprises qui ont des déchets d'entreprise importants ont l'obligation de les gérer elles-mêmes. Il va mener l'enquête et demander des explications.

M. le Conseiller Thierry HENRY a eu samedi soir le repas de soutien du foot avec une fréquentation de 170 personnes. Tout s'est bien passé et il aimerait surtout remercier la Municipalité pour les nouveaux équipements de la salle polyvalente. Il a fait un mélange très sympathique de tables droites et de tables rondes. Le choix de ces dernières est vraiment excellent, elles permettent beaucoup de convivialité.

Par contre, il y a eu quelques problèmes avec la sono. Il faudra en parler.

M. le Municipal Luigi MANCINI apprécie ces remerciements et compliments. Il précise qu'il y a 12 tables rondes (2 sont en réserve). Concernant l'équipement audio, il va être révisé car il y a des perturbations suite à des problèmes de masse. Un autre équipement va arriver, déjà au niveau des micros car la législation a changé et il faut modifier les fréquences.

Il annonce encore que, comme il l'a dit lors de l'assemblée du GSL, la cuisine sera équipée d'un four micro-ondes professionnel et un four à air chaud.

La parole n'est plus demandée. **Mme la Présidente Claudia PERRIN** remercie de ces débats intéressants, souhaite de joyeuses Fêtes pascales et donne rendez-vous au 7 mai 2015.

La séance est levée à 21.45 h.

Adopté en séance du

La Présidente

La secrétaire

Claudia PERRIN

Eliane CARNEVALE

Annexe au procès-verbal de la séance du 26 mars 2015

Communications de la Municipalité, lues par M. le Syndic Edgar SCHIESSER

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs, les Conseillères et Conseillers,

- M. le Municipal Denis Favre répondra dans les divers à la question posée lors de la dernière séance par M. le Conseiller communal Fabio Skory relative à la clôture de la Place de jeux du Chemin des Tilleuls.
- S'agissant de la réception des nouveaux citoyens nés en 1996, qui a eu lieu le 16 mars dernier, je peux encore indiquer que sur 32 jeunes invités, 11 étaient présents, 4 excusés et 17 n'ont pas répondu. Ce dernier chiffre, même s'il correspond par exemple au taux d'abstention lors des votations, interpelle tout de même la Municipalité qui va se poser la question de savoir s'il y a lieu de revoir la formule actuelle.
- La préposée cantonale à la protection des données et à l'information nous a transmis la décision d'octroi d'autorisation d'exploiter 7 installations de vidéosurveillance sur le territoire communal, moyennant le respect des règles légales, ce que la Municipalité a sans aucun doute l'intention de faire !
- Dans le domaine également de la sécurité et comme prévu au budget, la Municipalité a décidé d'acquérir un radar pédagogique muni d'enregistrement de données. Selon les constatations faites avec ce premier appareil, elle envisage de porter au budget 2016 l'acquisition d'un 2^{ème} radar pédagogique sans enregistrement de données.
- Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS a tenu le 12 mars dernier sa traditionnelle séance destinée à l'examen des comptes et de la gestion de cette institution. Une diminution des charges de CHF 221'258.- par rapport au budget témoigne de résultats favorables.

En présence des syndics des communes de Prilly, de Cheseaux et de votre serviteur, la deuxième partie de cette séance a permis une discussion très intéressante sur les travaux futurs du Conseil intercommunal qui devra, cet automne, prendre une décision en relation avec la sortie définitive de l'ASIGOS au 30 juin 2016 des communes de la Chamberonne, soit Cheseaux, Boussens, Bournens et Sullens et, au printemps prochain, avec l'adoption de nouveaux statuts pour la poursuite de la collaboration entre les trois communes restantes, soit Prilly, Jouxens-Mézery et Romanel, qui plus est d'une situation provisoire pour quelques années en fonction du développement, d'une part du Secteur Romanel-Vernand et d'autre part du Sud de la Commune de Prilly.

Votre Conseil communal devra également se prononcer sur l'adoption de ces nouveaux statuts de l'ASIGOS, avec des points délicats à résoudre, notamment sur la composition du futur Conseil intercommunal à 3 communes.

- La Municipalité a revu, en s'inspirant de ce qui est pratiqué par les communes voisines, à la hausse les tarifs pour la location pour 2 jours consécutifs de la Salle Polyvalente de Prazqueron pour les habitants de Romanel et pour les personnes résidant hors Romanel. Les tarifs sont fonction des locaux utilisés, hall d'entrée, bar, cuisine, 1/3, 2/3 ou totalité de la salle. L'heure de nettoyage sera facturée à CHF 50.- si nécessaire, étant entendu que les locataires doivent les rendre propres.

Rien ne change pour les Sociétés locales faisant partie du GSL qui continuent à bénéficier de la mise à disposition gratuite de ces locaux, aucune caution ne leur sera demandée.

- Enfin, après la complexe procédure des marchés publics, la collecte des déchets sur le territoire communal a été adjugée, dès le 1^{er} avril 2015, à l'entreprise Transvoirie SA, dont le siège est à Tolochenaz. Cette procédure n'a pas permis à l'entreprise actuellement chargée de ce travail depuis de nombreuses années de continuer à œuvrer pour notre commune.

En vous précisant encore que tout prochainement les moutons seront de retour dans le cadre du Bassin de rétention de Sous-Lavaux, j'en ai terminé avec les communications de la Municipalité.

Annexe au procès-verbal de la séance du 26 mars 2015

Communication du Bureau du Conseil, lues par Madame la Présidente Claudia PERRIN

- Le 24 février 2015, j'ai reçu un courrier de M. le Conseiller Salvatore Cavarretta dont je vous en donne lecture :

Madame Perrin,

Suite à mes nombreuses absences aux séances du Conseil communal dues au travail et à d'autres activités professionnelles, je ne peux assumer pleinement la charge de conseiller.

C'est ainsi que je désire démissionner du Conseil communal avec effet immédiat pour ainsi laisser ma place à quelqu'un de plus disponible.

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie d'agréer, Madame Perrin, l'expression de mes sentiments distingués.

- Le Bureau s'est réuni le 8 mars 2015 pour procéder au dépouillement des votations fédérales.

Résultats pour la Commune de Romanel-sur-Lausanne :

Objet No 1 : Initiative populaire «Aider les familles! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt»

Bulletins rentrés :	928
Blancs	7
Nul	0
Valables	921

Suffrages :

Oui	222		
Non	699	Taux de participation	45.51 %

Objet No 2 : Initiative populaire «Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie»

Bulletins rentrés :	925
Blancs	7
Nul	0
Valables	918

Suffrages :

Oui	47		
Non	871	Taux de participation	45.37 %

- Lundi 16 mars dernier, j'ai participé à la traditionnelle soirée organisée en l'honneur des jeunes romanellois qui sont entrés dans la vie civique en 2014.

Lors de cette sympathique rencontre, l'occasion m'a été donnée de présenter le Conseil communal à nos jeunes citoyens. L'un d'eux a même manifesté son grand intérêt à rejoindre le législatif de notre Commune pour la prochaine législature.

- Je tiens d'ores et déjà à signaler que les prochaines élections fédérales auront lieu le dimanche 18 octobre 2015, soit durant les vacances scolaires. Considérant les éventuelles difficultés de recrutement que pourrait rencontrer le Bureau, je vous informe qu'une liste d'inscriptions

circulera durant la séance du Conseil du 25 juin 2015, lorsque chacun devrait en principe connaître ses projets pour octobre.

- Il est à noter encore que les prochaines élections communales se dérouleront le 28 février 2016, soit le dimanche correspondant à la fin de la semaine des relâches de février 2016. Tous les membres du Conseil seront sollicités, d'autant plus qu'il pourrait également y avoir d'autres objets soumis à votation populaire !
- Enfin, un petit rappel concernant le dépôt des rapports des commissions chargées d'examiner les préavis municipaux. Conformément à l'article 47 du nouveau règlement du Conseil communal, « *les commissions doivent déposer, par écrit, leur rapport sur le bureau du conseil au moins 7 jours avant la séance, cas d'urgence réservés* ». *Lorsqu'une commission ne peut déposer son rapport au jour dit, elle prévient le président du Conseil, lequel en informe ce dernier* ». Ceci signifie que les rapports doivent être déposés dans la boîte aux lettres privée du président du Conseil le jeudi soir précédent la séance du Conseil communal.

J'en ai fini avec les communications du bureau.